



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Cofinimmo
INFORMATION RÉGLEMENTÉE
EMBARGO JUSQU'AU 30.04.2010 – 5:40PM

Compte-rendu de l'Assemblée Générale Ordinaire du 30.04.2010

Bruxelles, 30.04.2010, 5:40pm CET

1. Approbation des comptes

L'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires du 30.04.2010, présidée par Monsieur André Dirckx, a approuvé les comptes annuels sociaux et consolidés de Cofinimmo clôturés au 31.12.2009, en ce compris l'affectation du résultat.

Suite à la conversion des actions privilégiées Cofinimmo en actions ordinaires Cofinimmo pendant la période du 22.03.2010 au 31.03.2010, à l'issue de laquelle des demandes de conversion totalisant 54 684 actions privilégiées ont été enregistrées (voir communiqué de presse du 29.04.2010), et à l'acquisition par Cofinimmo à la date du 13.04.2010 de 6 671 actions propres dans le cadre de son plan d'options sur actions (voir communiqué de presse du 21.04.2010), l'affectation du résultat 2009 a été modifiée par rapport à celle publiée dans le Rapport Financier Annuel 2009.

L'affectation définitive se présente comme suit (les montants modifiés sont indiqués par un astérisque) :

	(en €)
A. RESULTAT NET	20 450 703,52
B. TRANSFERT AUX RESERVES (+/-)	70 725 646,31*
Transfert à la réserve du solde positif des variations de juste valeur des biens immobiliers	0,00
Exercice comptable	0,00
Exercices antérieurs	0,00
Transfert de la réserve du solde négatif des variations de juste valeur des biens immobiliers	100 518 547,16
Exercice comptable	56 825 243,82
Exercices antérieurs	43 693 303,34
Transfert à la réserve des frais et droits de mutation estimés intervenant lors de l'aliénation hypothétique des immeubles de placement	-738 787,23
Transfert aux autres réserves	-188 792,50
Transfert du résultat reporté de l'exercice	-28 865 321,12*
C. REMUNERATION DU CAPITAL	-90 852 305,83*
D. REPARTITION AU TITRE DE L'EXERCICE AUTRE QUE LA REMUNERATION DU CAPITAL ¹	-324 044,00
E. RESULTAT A REPORTER ²	151 645 888,45*

¹ Plan de participation au bénéfice en faveur des employés de Cofinimmo.

² Le résultat à reporter est composé du résultat à reporter de l'exercice 2009 et du résultat à reporter des exercices antérieurs.

2. Répartition du dividende au titre de l'exercice 2009

L'Assemblée Générale Ordinaire a décidé de distribuer pour l'exercice 2009 un dividende brut de € 6,50 par **action ordinaire**. Après retenue du précompte mobilier de 15%, le dividende net de l'exercice 2009 atteindra € 5,525 par action ordinaire.

L'Assemblée Générale Ordinaire a décidé de distribuer pour le même exercice un dividende brut de € 6,37 par **action privilégiée**. Après retenue du précompte mobilier de 15%, le dividende net de l'exercice 2009 atteindra € 5,4145 par action privilégiée.

Les dividendes relatifs aux actions ordinaires et privilégiées seront payables à partir du 10.05.2010 sur base de la situation de propriété des actions en date du 05.05.2010.

Pour les actions ordinaires au porteur, le paiement s'effectue contre remise du coupon N° 18, auprès de la Banque Degroof (agent payeur principal) ou toute autre institution financière.

Pour les actions ordinaires dématérialisées, le paiement aux détenteurs est effectué par les institutions financières auprès desquelles les actions ont été inscrites sur un compte-titres.

Les dividendes relatifs aux actions ordinaires nominatives et aux actions privilégiées (qui sont toutes nominatives) seront versés automatiquement aux actionnaires par la société par virement bancaire.

L'Assemblée Générale Ordinaire a accepté la proposition de suspendre le droit au dividende pour l'exercice 2009 des 29 045 actions ordinaires propres détenues par Cofinimmo.

3. Nominations d'Administrateurs et renouvellements de mandats

L'Assemblée Générale Ordinaire a nommé, avec effet immédiat, en qualité d'Administrateur indépendant Monsieur André Bergen, jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2013, et a constaté son indépendance conformément à l'Article 526ter du Code des Sociétés, dès lors qu'il respecte l'ensemble des critères énoncés par cet Article.

L'Assemblée Générale Ordinaire a renouvelé, avec effet immédiat, le mandat en qualité d'Administrateur indépendant de Monsieur Gilbert van Marcke de Lummen, jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2013, et a constaté son indépendance conformément à l'Article 526ter du Code des Sociétés, dès lors qu'il respecte l'ensemble des critères énoncés par cet Article.

L'Assemblée Générale Ordinaire a renouvelé, avec effet immédiat, le mandat en qualité d'Administrateur de Monsieur Alain Schockert, jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2013.

L'Assemblée Générale Ordinaire a renouvelé, avec effet immédiat, le mandat en qualité d'Administrateur de Madame Françoise Roels, jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2013.

4. Approbation de la clause de changement de contrôle régissant l'emprunt obligataire 2009 en exécution de l'Article 556 du Code des Sociétés

L'Assemblée Générale Ordinaire a approuvé la clause de changement de contrôle régissant l'emprunt obligataire de 2009 (Art. 5.12 de la Note d'Opération) selon laquelle le taux initial de 5% sera augmenté de 1,25% dans l'hypothèse où : (i) un changement de contrôle au niveau de Cofinimmo SA a lieu; et (ii) un «rating downgrade» intervient durant la période de changement de contrôle. Ce nouveau taux d'intérêt sera applicable à partir de la période d'intérêts qui suit la survenance du «rating downgrade» concerné.



Pour tout renseignement:

Ingrid Daerden

Investor Relations Manager

Tél.: +32 2 373 00 04

idaerden@cofinimmo.be

Ingrid Schabon

Corporate Communications Manager

Tél.: +32 2 777 08 77

ischabon@cofinimmo.be

together in real estate